



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-04/2026 /

Dossier complet le : 10-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016623/KK P

1 Intitulé du projet

Reconversion de bureaux et d'un restaurant en restaurant et dancing et creation d'un parking dans la commune de LISSES (91090).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI LAVILLA

Raison sociale

SCI LAVILLA

N° SIRET

89001917700033

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ZOUAK

Prénom(s)

Mathis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site concerne est constituée de 2 parcelles cadastrées AN N° 98 (ou AN N°42) et 41. Le projet prévoit la transformation d'un bâtiment existant, actuellement destiné à un usage de bureaux et de restauration, en un établissement recevant du public comprenant une seconde salle de restaurant ainsi qu'un espace dédié à la danse, ainsi que la création de 43 places de stationnement supplémentaires, en complément des 15 places existantes. Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, le volume bâti, les façades et les surfaces de plancher seront conservées. La majorité des abords végétalisés sera également préservée afin de maintenir l'intégration paysagère du site. Concernant les aménagements extérieurs, un revêtement en gravillons stabilisés sera mis en œuvre pour les circulations et les aires de stationnement. Des places en béton poreux seront réalisées pour les emplacements réservés aux PMR. Des bornes de recharges pour véhicules électriques seront également ajoutées pour une puissance totale de charge de 11 kW. Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la reconversion d'un bâtiment existant en un établissement recevant du public comprenant l'ouverture d'une seconde salle de restaurant ainsi qu'un espace de dancing. Cette opération vise à redynamiser un site bâti existant aujourd'hui sous-utilisé, sans extension du volume construit. Le projet répond à une volonté de diversification de l'offre de restauration et de loisirs sur le territoire, tout en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti existant plutôt que la construction neuve. L'aménagement prévoit également l'adaptation du site aux normes actuelles d'accessibilité, de sécurité et d'accueil du public, ainsi que la réorganisation des espaces extérieurs avec la création de places de stationnement supplémentaires et l'amélioration des cheminements piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consistera principalement en des opérations de rehabilitation et d'aménagement d'un bâtiment existant, sans modification de son volume, de ses façades ni de son emprise au sol. Les interventions porteront sur le reamenagement interieur des locaux afin d'accueillir un restaurant et un espace de dancing, ainsi que sur la mise aux normes de securite et d'accessibilite d'un etablissement recevant du public. Des travaux d'aménagement extérieur seront également réalisés, comprenant la creation de nouvelles aires de stationnement, l'aménagement d'une voie d'accès pour les services de secours et de livraison, la réalisation de cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'installation de terrasses de plain-pied. Les terrassements resteront limités, avec un maintien du niveau du terrain naturel autant que possible, complète ponctuellement par des décaissements ou remblais légers nécessaires à l'accessibilité. Les espaces libres feront l'objet d'un traitement paysager incluant la conservation de la majorité des plantations existantes et la plantation d'arbres supplémentaires. Les travaux seront réalisés dans l'enceinte du site, accessible depuis la voirie existante, et ne comprendront aucune opération de demolition lourde

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera une activité de restauration et de dancing au sein du bâtiment existant réhabilité, ainsi que les aménagements extérieurs associés (terrasses, stationnements, cheminements piétons...). Le fonctionnement de l'établissement reposera sur l'utilisation d'infrastructures existantes et sur des aménagements limitant l'imperméabilisation des sols, notamment grâce à l'emploi de matériaux drainants pour les circulations et stationnements. La gestion des flux de clientèle, de livraisons et du stationnement sera organisée à partir des accès existants afin de limiter les incidences sur la voirie locale. Les espaces végétalisés conservés et les plantations nouvelles contribueront à l'intégration paysagère du site. L'exploitation de l'établissement respectera la réglementation applicable aux établissements recevant du public, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, de gestion des déchets et de limitation des nuisances, en cohérence avec la vocation d'activités de la zone. En cas de cessation d'activité, le site pourra être reconverti vers d'autres usages compatibles avec le zonage en vigueur, le projet reposant sur la réhabilitation d'un bâtiment existant sans transformation structurelle majeure ni artificialisation irréversible des sols. Les aménagements extérieurs, tels que les stationnements en matériaux drainants et les équipements légers, pourront être démontés ou réaménagés sans difficulté particulière. Le bâtiment conservant son volume et ses caractéristiques architecturales d'origine, il restera apte à accueillir de nouvelles activités tertiaires, commerciales ou de services. Le démantèlement éventuel des installations spécifiques liées à l'exploitation (équipements techniques, aménagements intérieurs...) pourra

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à un permis de construire (PC N° 091 340 25 00014 déposé le 10/10/2025).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du bâtiment Emprise au sol des surfaces affectées au stationnement	(442,82 , m2) (1053, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 23 Voie : Rue des Pyrenees

Lieu-dit :

Localité : 23 Rue des Pyrenees 91090 Lisses

Code postal : 91090 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 48°36'16"3 Lat. : 02°26'02"6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est implante en zone UI qui est definie dans le PLU de la commune de Lisses approuve le 17 decembre 2013 par une zone urbaine a vocation economique.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

examen depose dans le cadre d'une demande de permis de construire portant sur la reconversion partielle de bureaux en seconde salle de restaurant et dancing avec creation d'un parking ouvert au public pour un total de plus de 50 places; l'activite existante (restaurant et bar) ayant fait l'objet d'un premier permis de construire.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF de type I la plus proche est la "Zone humide du Cirque de l'Essonne" et est situee a 1 km a l'Est du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche est les "Coteaux et zones agricoles du Cirque de l'Essonne" et est situee a 600 m au Sud-Est du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. L'arrete de protection le plus proche est situe a 4 km au Sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur un parc ou sur une reserve naturels. La reserve naturelle la plus proche est la "Bruyeres De Sainte-Assise" et est situee a 11 km au Sud-Est du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Senart selon l'AR Prefectoral du 18/06/2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou dans sa zone tampon, dans un monument historique ou ses abords ou dans un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Lisses est soumise au PPRI de la Vallée de l'Essonne, approuvé le 18 juin 2012. Cependant, le site du projet n'est pas concerné par l'aléa
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Lisses est soumise au PPRI de la Vallée de l'Essonne, approuvé le 18 juin 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La consultation de la base de données BASIAS montre que le projet n'est pas situé sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le territoire de Lisses est concerné par la ZRE de la nappe de Beauce (Source : SIGES Seine-Normandie).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé auprès d'un périmètre de protection (éloigne ou rapproche) d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La consultation de la base de données atlas.patrimoines.culture.fr montre que le projet n'est pas situé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur un site Natura 2000. La zone Natura 2000 directive habitats la plus proche est le "Marais des basses vallees de la Juine et de l'Essonne" et se trouve a 3 km au Sud du projet. La zone Natura 2000 directive oiseaux la plus proche est le "Marais d'ltteville et de Fontenay-le-Vicomte" et se trouve a 3 km au Sud du projet
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site classe. Le site classe le plus proche est le "Parc du chateau" et est situe a 3 km au Sud du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau dans le milieu naturel n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excedentaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet necessitera l'apport de materiaux pour les construction et l'amenagement des espaces extérieurs (arbres, gravillons stabilises...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet consommera des materiaux de constructions. Des materiaux biosources, locaux, recyclables, recycles seront privileges autant que possible sur l'integralite du projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas susceptible d'avoir des enjeux écologiques et de biodiversité notables.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est situé dans aucun site Natura 2000 et le site le plus proche est localisé à 3 km du projet. L'impact sur les sites Natura 2000 est donc considéré comme étant nul.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Lisses est concernée par les risques d'inondation, de remontée de nappe et retrait et gonflement des argiles. Le projet est situé en zone modérée pour le risque retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet generera des déplacements lies a la frequentation de l'etablissement (clientele, personnel et livraisons). Toutefois, ces flux s'inscrivent dans la continuité des usages autorisés au sein de la zone d'activités existante.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'exploitation de l'etablissement sera susceptible de generer du bruit liees a la presence du public, a la diffusion musicale interieure et aux mouvements de vehicules.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Ces émissions sonores s'inscrivent dans le contexte d'une zone a vocation d'activités économiques et feront l'objet de mesures de limitation conformes a la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine d'émissions lumineuses liees a l'eclairage exterieur fonctionnel du batiment, des acces, des stationnements et des terrasses, necessaires a la securite des usagers.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Compte tenu de l'implantation du site en zone d'activités, ces émissions lumineuses resteront compatibles avec l'environnement existant.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejets atmospheriques significatifs. Les émissions seront principalement liees a la circulation des vehicules desservant le site. Aucune activité industrielle ou fortement émettrice de polluants atmospheriques n'est prevue.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet generera des rejets aqueux correspondant aux eaux usees domestiques issues de l'activité de restauration, lesquelles seront raccordees au reseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usees seront raccordees aux reseau communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents autres que ceux cités précédemment.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production de déchets non dangereux liés à l'activité de restauration. Les eaux pluviales potentiellement polluées du parking seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures qui sera entretenu périodiquement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Il consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant situé en zone d'activités, sans modification de son volume ni de son aspect extérieur. Les aménagements extérieurs préserveront l'intégration paysagère du site. De plus le projet est situé en zone d'activités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines ni sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune evaluation environnementale specifique n'a ete requise au titre d'autres legislations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet repose sur la rehabilitation d'un batiment existant, permettant d'eviter toute artificialisation supplementaire significative des sols et de limiter les incidences sur l'environnement. Le volume bati, les facades et l'implantation actuelle sont conservees. Concernant les aménagements extérieurs, la majorite des espaces vegetalises existants sera preservee et completee par la plantation d'arbres d'essences locales, contribuant au maintien de la qualite paysagere, a l'ombrage des stationnements et a la regulation thermique du site. Les surfaces de circulation et de stationnement seront realisees en materiaux drainants (gravillons stabilises, beton poreux pour les places PMR), afin de limiter l'impermeabilisation des sols et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Les eaux de ruissellement issues du parking seront traitees par un separateur d'hydrocarbures avant infiltration, permettant de prevenir tout risque de pollution des sols et des eaux souterraines lie aux ecoulements de surface. Ce dispositif fera l'objet d'un entretien regulier. Les nuisances potentielles liees a l'exploitation (bruit, emissions lumineuses, trafic) seront limitees par l'implantation du projet en zone d'activites, l'organisation des acces et du stationnement sur site, ainsi que par des equipements conformes a la reglementation applicable aux etablissements recevant du public. Compte tenu de ces mesures d'evitement et de reduction, et de la nature du projet reposant sur la valorisation d'un site deja urbanise, celui-ci n'est pas susceptible de generer des impacts residuels notables sur l'environnement ou la sante humain

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts identifiés au travers du formulaire, de la nature du projet, et de sa localisation, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ZOUAK

Prénom Mathis

Qualité du signataire Représentant de la SCI LAVILLA

À Morangis

Fait le 10-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)